



Aéroports du Congo

AVIS D'APPEL A PROJET

POUR L'EXPLOITATION DES STANDS DU MARCHE DE NOEL DANS LES AEROGARES INTERNATIONAUX DE BRAZZAVILLE ET DE POINTE-NOIRE

❖ Descriptif :

À l'occasion des fêtes de fin d'année 2019, les Aéroports du Congo lancent un appel à candidature pour l'exploitation de 20 stands simples ou doubles, au sein de ses aéroports de Brazzaville et Pointe Noire. Ces stands seront destinés à constituer des espaces d'expositions, de ventes et d'animations diverses.

**Dates et heures d'ouvertures des stands : du Mercredi 27 Novembre 2019 au
Mercredi 03 Janvier 2020.**

❖ Horaires du village de Noël :

HORAIRES JOURNALIERS CLASSIQUES

Tous les jours de 09h à 20h30

HORAIRES JOURS PARTICULIERS

- Vendredi 29 Novembre 2019 : 15h30 à 21h00 (Inauguration) ;
- Lundi 23 décembre 2019 : 19h00 concert chrétien à l'auditorium, chant de Noël ;
- Mercredi 25 Décembre 2019 : 08h à 15h (Noël) ;
- Dimanche 29 décembre 2019 : 19h00 concert de jazz.

- Mercredi 01 Janvier : 09h 15h (Nouvel An)
- ❖ **Animations proposées par AERCO durant le Village de Noël :**
- 20 stands animés par des exposants, artistes ou commerçants ;
- Des décors de Noël à ciels ouverts, animés, éclairés et sonorisés.
- Des animations festives (spectacles, animations musicales grands publics, défilés de modes) ;
- Un manège pour enfants.

❖ **Descriptif des stands mis en location :**

Les stands de vente au détail (à l'exclusion des produits alimentaires préparés et à consommer sur place), mis en location par AERCO sont de 6m² soit 2.40m x 2.50m

Aménagements intérieurs des chalets compris dans le prix de location :

- Un comptoir de vente,
- Coffret électrique, prises électriques et éclairage intérieur.

- **Tarif des locations :** 400 000 FCFA TTC par stand de 06 m²

❖ **Articles à la vente :**

- Les candidats retenus ne pourront vendre que des articles pour lesquels ils auront été sélectionnés au préalable par AERCO,
- Les produits proposés devront impérativement avoir un lien avec les Fêtes de Noël ou les Fêtes de fin d'année,
- AERCO se réserve le droit de faire son choix parmi les produits proposés,
- Chaque exposant aura l'obligation d'occuper le stand qui lui a été attribué, du début à la fin du « Marché de Noël » et d'y exposer UNIQUEMENT les produits ou articles qu'il a proposés et qui auront été validés dans le cadre de la sélection faite par la Direction Commerciale d'AERCO.

Tous les objets exposés et en vente doivent être positionnés à l'intérieur de l'enceinte du Stand. Il ne sera toléré aucun objet exposé en dehors du Stand, à l'exception des demandes initiales formulées lors du dossier de candidature et éventuellement validées.

❖ **Sélection et attribution des Stands :**

Un comité de sélection, mis en place par la Direction Commerciale d'AERCO, aura pour mission d'examiner les candidatures reçues dans les meilleurs délais, afin d'attribuer les 20 Stand du « Marché de Noël 2019 », soit 1mois.

Cette attribution se fera en fonction des critères qualitatifs suivants, déterminés par la AERCO :

- Articles originaux, authentiques ou de qualité, en lien avec les fêtes de Noël ou les fêtes de fin d'année.

AERCO se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité, ainsi que le nombre de participation de chaque exposant. Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

L'admission à une édition du « Marché de Noël » n'implique pas la participation aux éditions suivantes.

❖ **Prestations prises en charge par l'exposant (le commerçant) louant un Stand :**

- Décoration intérieure du chalet sur le thème de Noël,
- Vente des produits au public,
- Ressort permanent du stock.

❖ **Prestations prises en charge par AERCO :**

- La localisation et la mise en place de la distribution électrique ;
- La mise en place des Stands et du manège pour enfants ;
- La décoration générale du site intégrant la mise en place des espaces verts et sapins ;
- La gestion du nettoyage journalier du site ;
- Le règlement intérieur du Village de Noël pendant toute la durée de l'événement ;
- Les animations programmées par AERCO (spectacles, animations musicales...) ;

❖ **Comment déposer sa candidature pour le Village de Noël 2019 :**

Si vous souhaitez déposer votre candidature en vue de l'obtention d'un stand de Noël, vous devez faire parvenir à la Direction Générale d'AERCO, les documents suivants :

AVANT LE 15 Octobre 2019 à 12h.

Documents généraux :

- Le formulaire de candidature complété.
- Une lettre de motivation, précisant le type et le nombre de stands souhaités.
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé.
- Des photographies des produits ou services proposés.

Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2019 (incendie, vol, vandalisme, etc...), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.
- **Pour les Commerçants et Artisans :** Extrait du Registre du Commerce et des Sociétés ;
- **Pour les Producteurs :** Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.
- **Pour les artistes libres :** Pour les artistes libres, certificat délivré par le Centre des Impôts attestant de votre régularité auprès de l'Administration Fiscale, valable pour 2019.

Le dossier devra être déposé dans une enveloppe scellée, portant la mention « Appels à projets création d'un marché de Noël – NE PAS OUVRIR » au secrétariat d'AERCO.

- Sur Brazzaville : Aéroport de Maya – Maya sise Boulevard Denis Sassou NGUESSO
- Sur Pointe Noire : Aéroport Agostino NETO

Heures d'ouverture des bureaux : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00